



LIVRET D'ACCUEIL

Entraîneur de
Natation Artistique
Formation Blended

Informations nécessaires à la formation

Indicateurs de compétences

Programme

Formateur: Dominique Cartan Guerrier



Formation Entraîneur de Natation Artistique en Blended

Manuels de la formation

« *Manuels de natation artistique pour entraîneurs débutants* »

- *Tome 1: Débuter les premiers pas*
- *Tome 2: Vers la compétition*
- *Tome 3: Chorégraphie*

Aussi disponible sur le site <https://manuel-natation-synchronisee.com/>



La natation artistique est une activité de la natation les règles de sécurité entrent en vigueur par défaut.



SOMMAIRE

- I. Modalité de mise en oeuvre de la formation Entraîneur de natation artistique Blended**
 - A. Partie en présentiel
 - B. Partie en distanciel
- II. Contenu de la formation Blended**
 - A. Théorie
 - B. Technique
 - C. Chorégraphie
- III. Matériel nécessaire à la formation Blended**
- IV. Repas de midi**
- V. Programmes**
- VI. Contenu et méthodes pédagogiques de la formation Blended**
- VII. Organisation de l'évaluation finale**
- VIII. Suivi pédagogique**
- IX. Finalités et objectifs des épreuves**
- X. Accessibilité**
- XI. Conditions d'obtention du certificat d'accomplissement en natation artistique**
- XII. Condition d'annulation de la formation**
- XIII. Bibliographie**
- XIV. Règlement intérieur**



I. Modalité de mise en oeuvre de la formation Entraîneur de natation artistique en Blended

A) Partie en présentiel: 2 jours (16h)

- Accueil des stagiaires

Les stagiaires sont accueillis au lieu de rendez-vous, 15 minutes avant le début du stage. Le formateur fait l'appel des participants.

- Distribution des supports pédagogiques.
- Théorie (voir planning)
- Pratique (voir planning)

Au cours de la formation en présentielle, les séances pratiques se déroulent hors et dans l'eau, chaque entraîneur est assisté par le formateur et conduit les entraînements des nageuses. Les séances d'entraînements sont filmées et étudiées lors de la théorie.

Les cours théoriques se déroulent en salle et sont portés sur la technique des appuis, des positions et mouvements de base, des figures imposées et de la technique de chorégraphie simple.

Feuille d'émargement

Tous les participants doivent remplir une fiche d'émargement au début et à la fin de chaque journée de formation.

Informations concernant le déroulement de la formation en présentiel

Le premier jour de la formation en présentiel

- Distribution du programme de la formation si différent du planning déjà transmis
- Questionnaire d'auto-évaluation à remplir et à remettre au formateur si non rempli en amont
- Distribution du livret d'accueil si non transmis en amont
- Distribution du support pédagogique le « cahier de formation »
- Distribution des manuels de natation artistique (T1, 2, et 3)

En cours de formation en présentiel

- Consultation de supports pédagogiques complémentaires

En fin de formation en présentiel

- Bilan du stage en présentiel
- Planification des séances en visioconférence de l'année.

B) Partie en distanciel, 12 séances en visioconférence (24h)

- 2 séances en amont de la partie en présentiel pour établir un objectif de travail
- 9 séances après la partie en présentiel pour le suivi pédagogique, consignes et éclaircissement complémentaires
- 1 séance pour l'évaluation finale
- Questionnaire de satisfaction

La formation nécessite un suivi pédagogique, les douze séances en visioconférence font office de suivi. Les stagiaires devront fournir des devoirs en fonction de l'objectif annuel, d'un thème et de l'évolution des nageuses (eurs). La méthode d'entraînement fait appelle aux sensations kinesthésiques de la nageuse (eur) afin de lui permettre de développer un sens d'auto évaluation et d'auto correction. Cette méthode amène vers une autonomie de la nageuse le plus tôt possible dans sa carrière.



II. Contenu de la formation Blended

A. Théorie

- Connaissances bio-mécanique
- Pédagogie théorie
- Apprentissage et enseignement théorie
- L'acte pédagogique théorie
- L'entraîneur
- Les différentes phases d'entraînement
- Planification
- Exemple de planification annuelle Niveau 1 et 2
- Évaluation
- Établir des objectifs de séance
- Comment définir un objectif?
- Élaborer un plan d'action annuel
- Construire ses entraînements

B. Technique

- Positions de base
- Le travail sans appuis
- Figure imposée : Définition
- Les appuis
- La concentration
- Gestion du stress
- Discipline
- Respect
- Tableau d'analyse de synchro découverte
- Partie technique « synchro découverte»
- Les observables
- Exemple de transitions à observer
- Compéter ses figures

C. Chorégraphie

- Généralités
- Critères d'évaluation d'une chorégraphie
- Monter une chorégraphie
- Travail à sec des chorégraphies
- Quelques stratégies et exercices pour optimiser le travail chorégraphique hors de l'eau
- Montage d'une chorégraphie trucs et astuces

☆ Ce que les formations ne contiennent pas

- L'apprentissage des nages
- L'enseignement des compétences à l'hygiène et la sécurité

III. Matériels nécessaires à la formation Blended

- Cahier de formation (fourni le premier jour de la formation)
- Feuilles ou cahiers supplémentaires
- Nécessaires pour écrire

Informations formations

<https://aqua-yoga.fr/>



- Musique de ballet s'il y a lieu
- Tenue adéquate pour l'entraînement sur le bord du bassin

IV. Repas de midi

Pour une plus grande cohésion du groupe, les repas de midi sont prioritairement pris en commun.

V. Programmes

Les programmes peuvent subir des modifications en cours de formation et seront donc adaptés. Mais, malgré les modifications, le contenu est maintenu dans la mesure du possible.

A. Programme en présentiel (à adapter à chaque club)

Formation Blended	heure Théorie	heure Pratique G1	heure Pratique G2	heure Pratique G3	heure Théorie	Total heures
jour	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du stage - Remise de documents complémentaires - Planification annuelle - Théorie et Technique des déplacements et positions de base - Technique de la pratique à sec 					4h
jour		<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation des nageuses - Déplacements de base - Positions de base sans appuis 	<ul style="list-style-type: none"> - Position de base sans appuis - Mouvements de base - Déplacements de ballet (en fonction du temps restant) 	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacements de base - Positions de base avec appuis - Technique et étude des ballets (en fonction du temps restant) 		8h
jour					<ul style="list-style-type: none"> - Méthode pédagogique - Étude des déplacements, positions de base en vidéo - Étude des chorégraphies - Bilan du stage 	4h



B. Programme en distanciel (à adapter à chaque club)

Visioconférences Formation Blended	Dates et heures	contenu	Total heures
Séance 1 visio	septembre	- Pré-évaluation - Correction du test de la pré-évaluation - Étude des vidéos présent en amont de la formation - Établissement d'un programme d'entraînement.	2h
Séance 2 visio	octobre	Étude des vidéos présent après la 1ère séance en visioconférence.	2h
Séance 3 visio	Novembre	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
Séance 4 visio	Décembre	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
Séance 5 visio	Janvier	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
Séance 6 visio	Février	Évaluation intermédiaire (QCM) Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
Séance 7 visio	Février	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
Séance 8 visio	Mars	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
Séance 9 visio	Mars	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
Séance 10 visio	Avril	Évaluation intermédiaire (QCM) Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
Séance 11 visio	Mai	Établi en fonction de l'évolution et des demandes des stagiaires	2h
Séance 12 Evaluation finale	Juin	Évaluation finale QCM + vidéo d'une séance + Oral	2h

VI. Contenu et méthodes pédagogiques de la formation Blended

Contenu	Méthodes	Matériel utilisé	Critères réussites	Objectifs réalisables
Méthode pédagogique active Solicitation de la participation des apprenants	Apprendre à relier les connaissances et les compétences pour résoudre les obstacles	Support pédagogique Support vidéo Support audio	Échanges et partages des expériences	Planifie, organise et conduit des séances d'entraînement en fonction d'un ou de plusieurs objectifs précis et réalisable
Présentiel	Méthodes	Matériel utilisé	Critères réussites	Objectifs réalisables
Travail technique à sec	Utilisation de matériels Utilisations des repères auditifs, visuels et kinesthésiques	Mur, sol, planches, sono, tapis, sangles, Fit Up	Auto correction des nageuses Transmission des différents repères	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique



Contenu	Méthodes	Matériel utilisé	Critères réussites	Objectifs réalisables
Travail technique au mur	Utilisation dans l'eau du mur du bassin Utilisation des repères auditifs, visuels et kinesthésiques	Mur du bassin, perche, sono + haut parleur sous marin, bande de matérialisation (ou similaire)	Auto correction des nageuses Transmission des différents repères	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique
Travail technique des appuis	Apprentissage des différents appuis et travail de déplacement	Planches, Pulls boys, verres en plastique, binôme...	Corrections qui apportent de l'efficacité	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique Encadre un groupe de jeunes en responsabilité physique et émotionnelle
Pratique	Déplacements et appuis de base Mouvements de base Figures imposées ----- Éléments techniques d'une chorégraphie	Bidons, planches, frites, perches, mur ----- Sono, perche	Corrections qui apportent de la régularité, de la hauteur et de la justesse dans les appuis, déplacement, mouvements de base et des figures imposées	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique Connaît et applique le règlement sportif de la natation artistique Encadre un groupe de jeunes en responsabilité physique et émotionnelle
Pédagogie	Apprentissage et élaboration d'une planification: annuelle / trimestrielle / mensuelle / hebdomadaire et journalière Apprentissage: observables / correction/ auto correction	Support pédagogique Vidéos	Cohérence des apprentissages Cohérence des corrections analyse des vidéos	Planifie, organise et conduit des séances d'entraînement en fonction d'un ou de plusieurs objectifs précis et réalisable. Adapte son entraînement en fonction des forces et des faiblesses de chacun. Motive et valorise ses nageurs(es).
Théorie	Théorie sur les différentes techniques de la natation artistique Connaissance du règlement sportif	Supports pédagogiques vidéos	Connaissance du contenu réglementaire des figures imposées F.I.N.A et des critères d'évaluation d'une chorégraphie	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique Connaît et applique le règlement sportif de la natation artistique Encadre un groupe de jeunes en responsabilité physique et émotionnelle
Distanciel	Théorie	Moyens utilisés	Critères de réussites	Objectifs réalisables
Évaluation d'entrée en formation	10 questions d'auto-évaluation sur la technique et la chorégraphie en amont de la formation.	Questionnaire google forms	Aucun	
Évaluation de vidéos	Transmission en amont de la formation d'une vidéo d'un entraînement pour évaluer le niveau des nageuses et ainsi établir une planification annuelle.	Vidéos	Aucun	



Contenu	Méthodes	Matériel utilisé	Critères réussites	Objectifs réalisables
Techniques	Approfondissement des techniques de base.	Analyse des vidéos transmises par les stagiaires en fonction du thème choisi précédemment	Cohérences entre les corrections et l'objectif de l'exercice.	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique Connaît et applique le règlement sportif de la natation artistique Encadre un groupe de jeunes en responsabilité physique et émotionnelle
Chorégraphie	Apprentissage théorique du contenu et des éléments techniques d'une chorégraphie. Apprentissage des comptes, des répétitions à sec, de la marche, de la musique, de la synchronisation, de la présentation, des portées, du Feedback et de la concentration.	Visio-conférence analyse des vidéos transmises	Synchronisation entre la musique et les nageuses entre elles. Cohérences chorégraphiques	Enseigne les différentes techniques et chorégraphiques de la natation artistique Connaît et applique le règlement sportif de la natation artistique Encadre un groupe de jeunes en responsabilité physique et émotionnelle
Évaluation finale 100 points	QCM 30 points	Pratique 60 points	Oral 10 points	Évaluation 100 points
Contenu <i>Un minimum de 80 sur 100 points est exigé pour l'obtention de l'évaluation finale</i>	30 questions théoriques sur la technique et la chorégraphie à faire parvenir au formateur via Google forms	Évaluation d'une séance vidéo d'entraînement	Évaluation sur la totalité de la formation et la vidéo de la séance transmise Bilan	QCM: 1 point par réponses justes Pratique: La séance doit être cohérente avec l'objectif de la séance tirée au sort et le niveau des nageuses. Oral: Évaluation globale de la formation
Méthodes mobilisées	Le QCM est envoyé via google forms Une note de 25/30 est exigée pour l'acquisition du QCM	Une séance est tirée au sort avant l'évaluation. Elle porte sur de la technique ou de la chorégraphie. Celle-ci doit être filmée et transmise par visiotransfert au formateur.	L'oral se déroule en visio-conférence après correction du QCM et le visionnage de la séance pratique.	Minimum : 80/100

VII. Organisation de l'évaluation finale

Le candidat.e est évalué.e tout au long de la formation sur sa présence, son implication, sa curiosité et ses motivations pour enseigner la natation artistique.

Épreuves d'évaluation

Le candidat.e doit satisfaire aux trois (3) épreuves pour obtenir l'attestation* de niveau d'expertise en natation artistique.

*L'attestation est accessible aux personnes en situation de handicap, des modalités d'organisation sont mis en place en fonction du handicap identifié.



« Entraîneur de natation artistique

1. Épreuve écrite de QCM: 30 questions théoriques sur la technique et la chorégraphie à faire parvenir au formateur via Google forms.
2. Épreuve pratique: conduite d'une séance d'entraînement: Le stagiaire est évalué sur la conduite ou une partie d'un entraînement. Une séance est tirée au sort avant l'évaluation. Elle porte sur de la technique ou de la chorégraphie. Celle-ci doit être filmée et transmise par visioconférence au formateur.
3. Épreuve 3 oral : Évaluation sur la totalité de la formation et la vidéo de la séance transmise. L'oral se déroule en visio-conférence après correction du QCM et le visionnage de la séance pratique.

VIII. Suivi pédagogique

Le suivi pédagogique se déroule lors des séances en visioconférence et des devoirs obligatoires pendant l'année de formation. Les séances d'entraînement sont enregistrées tout au long de la formation et étudiées en fonction du thème abordé lors de la visioconférence précédente.

Un suivi pédagogique et technique peut se prolonger l'année suivante et à la demande des élèves entraîneurs formés sans coût supplémentaire.

Pour échanger, transmettre, questionner avec le formateur, vous pouvez utiliser la plateforme « WhatsApp », par mail ou par téléphone. « WhatsApp » est un canal d'échange qui se situe sur une application de messagerie instantané crypté et sécurisé, que vous pouvez installer sur vos appareils connectés, PC, MAC, Tablette, téléphone en vous rendant sur le site « WhatsApp ».

Vous pouvez aussi utiliser « l'espace élève » sur le site <https://aqua-yoga.fr> qui vous ait réservé. Les échanges sont prévus pour être vus et commentés par le formateur mais aussi par tous les autres élèves.

Suivi pédagogique	Théorie	Moyens utilisés	Devoirs	Critères de réussites
Au cours de la formation	Approfondissement de la technique des positions, mouvements, appuis de base et des figures imposées, Approfondissement du travail des chorégraphies	Utilisation de la Plateforme Telegram / whatsapp / zoom pour le suivi des cours	Des devoirs trimestriels sur une année: - Compte rendu de l'évolution des nageuses - Questions diverses	Régularité dans la diffusion des devoirs
Pendant 1 an après la formation	Élaboration de la planification annuelle en fonction de l'objectif du club Suivi des chorégraphies de l'année en cours	Utilisation de la Plateforme Telegram / whatsapp / zoom pour le suivi des cours	Suivi pédagogique Conseils Demandes spécifiques non obligatoire	Aucun

IX. Finalités et objectifs des épreuves

L'épreuve écrite, a pour objectif d'apprécier les connaissances théoriques la natation artistique, chez le candidat.e, ainsi que le niveau de compréhension et d'analyse.

Le choix des questions reste à l'initiative de l'organisme de formation.



L'épreuve pratique, permet d'observer la corrélation entre la pratique et la théorie et permet d'évaluer les acquis des candidats en matière de connaissances et de compétences méthodologiques liées à l'enseignement de la natation artistique.

L'épreuve orale, vise à apprécier la capacité à la remédiation et à construire des séances d'entraînements sur une année.

X. Accessibilité

La formation aqua yoga est accessible à tous. Les personnes en situations de handicap peuvent accéder à la formation sous conditions de répondre aux pré-requis établis lors de l'inscription.

- Tous les moyens seront mis en oeuvre pour faciliter l'apprentissage:
Supports pédagogiques FAL-FAC, supports numériques, supports vidéo, support audio, support logistique et soutien humain.
- Lors de l'évaluation finale, un aménagement est mis en place et est adapté aux besoins du stagiaire.

XI. Conditions d'obtention du certificat d'accomplissement en natation artistique

- Le candidat.e doit avoir 18 ans minimum.
- Le candidat.e doit avoir suivi la totalité de la formation comprenant une partie en présentiel et une en distanciel. La partie en présentiel est contrôlée par une fiche de présence, signée à chaque début et fin de jour de formation.
- La présence de la partie en distanciel est validée par le formateur.
- Lors de l'évaluation finale, le candidat.e doit satisfaire d'une note supérieure ou égale à 80 sur 100 lors sur l'ensemble des épreuves finales.

Lorsque le candidat a rempli la totalité des conditions d'obtention des compétences en natation artistique, il se voit délivrer à la fin de la formation un certificat d'accomplissement en natation artistique avec le niveau d'expertise obtenu mentionné dessus.

XII. Condition d'annulation de la formation

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la formation (voir CGV disponible sur le site <https://aqua-yoga.fr>).

XIII. Bibliographie

Livres recommandés:

- Manuels de natation synchronisée (compris dans la formation)
 - Tome 1 « Les premiers pas »
 - Tome 2 « Vers la compétition »
 - Tome 3 « Chorégraphie »



- Manuels à commander ou à consulter sur place : <https://manuel-natation-synchronisee.com/>
- La natation synchronisée performance et créativité de Anne-Marie Cléménçon aux éditions: Atlantica
- Règlement FFN: <https://www.ffnatation.fr/> de l'année en cours.
- Règlement FINA: <https://www.fina.org> - / - <https://www.fina.org/artistic-swimming/rules> - de l'année en cours.

XIV. Règlement intérieur

I - PRÉAMBULE

La formation aqua yoga, yoga en natation artistique et entraîneur de natation artistique sont des formations professionnelles indépendantes domiciliées au 2 impasse la gare les Onglous 34340 Marseillan. Les formations sont déclarées à la préfecture l'occitane et sous le N°76341126934

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du Décret 2019-1143 du 07 novembre 2019 relatif aux dispositions spécifiques applicables aux centres de formation d'apprentis et aux obligations des organismes prestataires d'actions de développement des compétences.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés Dominique Cartan Guerrier dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Article 1 – Objet et champ d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par Dominique Cartan Guerrier ainsi qu'aux stagiaires accueillis dans les locaux.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires qui y contreviennent et les garanties procédurales applicables lorsqu'une sanction est envisagée.

Il détermine également les règles de représentations des stagiaires pour les formations d'une durée supérieure à 500 heures.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement durant toute la durée de l'action de formation.

II. SECTION 1 : REGLES D'HYGIENES ET DE SECURITE

Article 2 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la Direction de l'organisme de formation soit par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation a lieu sur un site autre que les locaux d'aqua yoga, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles du lieu d'accueil.

Article 3 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation (dans le hall d'entrée). Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas



d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Article 4 - Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les locaux.

Article 5 - Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 6 – Accident

Le stagiaire victime d'un accident - survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail – ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

III. SECTION 2 : DISCIPLINE GENERALE

Article 7 - Assiduité du stagiaire en formation

Article 7.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions.

Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 7.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier.

L'organisme de formation informe immédiatement le financeurs (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi,...) de cet événement.

Tout évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 7.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur / administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 8 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la Direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.



Article 9 – Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour des formations exposant ce dernier à des risques particuliers en raison de l'espace de formation ou des matériaux utilisés.

Article 10 – Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 11 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la Direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation.

L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Article 12 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par la direction de l'organisme de formation ou son représentant.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre
- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- blâme
- exclusion temporaire de la formation
- exclusion définitive de la formation.

Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du salarié stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire (quand la formation se réalise sur commande de l'employeur ou de l'administration)
- et / ou le financeurs du stage.

Article 13 - Garanties disciplinaires

Article 13.1. – Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Toutefois, lorsqu'un agissement, considéré comme fautif, a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, que la procédure ci-après décrite ait été respectée.

Article 13.2. – Convocation pour un entretien

Lorsque le Responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante : il convoque le stagiaire - par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge - en lui indiquant l'objet de la convocation ; la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.



Article 13.3. – Assistance possible pendant l’entretien

Au cours de l’entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, notamment le délégué du stage.

Le Responsable de l’organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 13.4. – Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d’un jour franc ni plus de quinze jours après l’entretien.

La sanction fait l’objet d’une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d’une lettre recommandée ou remise contre décharge.

IV. SECTION 4 : REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Dans les stages d’une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l’élection d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles sauf les détenus

Article 14 – Organisation des élections

Le scrutin a lieu, pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage. Le responsable de l’organisme de formation a la charge de l’organisation du scrutin. Il en assure le bon déroulement.

Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au préfet de région territorialement compétent, lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.

Article 15 – Durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu’ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la session de formation, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R.6352-9 à R.6352-12.

Article 16 – Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l’organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d’hygiène et de sécurité et à l’application du règlement intérieur.

V. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Les différentes parties prenantes à l’action de formation (clients, bénéficiaires, formateurs) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l’organisme de formation de l’École des Parents et des Éducateurs d’Ile de France ou de faire remonter auprès du même organisme tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation.

Dans le cadre de la procédure de gestion des événements indésirables de l’organisme de formation ; les parties prenantes peuvent formuler leur réclamation :

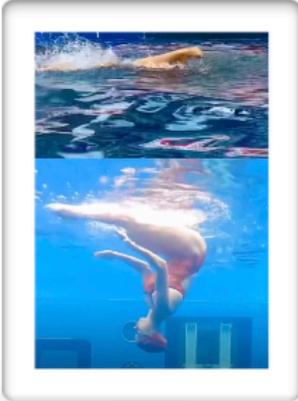
oralement par téléphone ou en face-à-face auprès de l’assistante de formation ou du responsable en charge de la formation (dans les deux cas, la réclamation sera enregistrée dans un formulaire de déclaration d’un événement indésirable).

ou par courrier postal adressé à :

Dominique Cartan Guerrier

Directrice de l’organisme de formation aqua yoga. 2 impasse de la gare les onglous 34340 Marseillan
ou par courrier électronique à : dominique@aqua-yoga.fr

Chaque réclamation sera étudiée et une réponse sera apportée au déclarant dans les meilleurs délais.



Dominique Cartan Guerrier

N° de déclaration 76341126934

Immatriculé auprès du préfet de la Région Occitanie

N° de Siret 90032419500016

Contact:

2 impasse de la gare les onglous 34340 Marseillan

Tèl: 06.14.63.01.06

dominique@aqua-yoga.fr